

ARRÊTÉ PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE (CR)

ARRETE N° 2024/138

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS NANTERRE

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université, notamment l'article 22 ;
Vu les arrêtés n° 2024/0069 et n° 2024/121 portant proclamation des résultats des élections des représentants des personnels et des usagers à la CR ;
Vu les désignations du CNRS, de la région Île-de-France, et de l'association AUDE ;
Vu l'Assemblée Électorale du 16 mai 2024 ;
Vu l'Assemblée Électorale du 18 juin 2024 ;
Vu l'arrêté n° 2024/206 portant proclamation des résultats des élections des personnalités extérieures à la CR ;

ARRETE

Article 1 :

Sont membres de la commission de la recherche, au titre du collège A des Professeurs et Personnels assimilés, circonscription Arts Lettres et Langues :

- Madame SINARDET Emmanuelle ;
- Madame CARANDELL Zoraïda ;
- Monsieur DUFLO Colas ;
- Madame DUCROCQ Myriam - Isabelle ;

Article 2 :

Sont membres de la commission de la recherche, au titre du collège A des Professeurs et Personnels assimilés, circonscription Droit Economie et Gestion :

- Monsieur FOLUS Didier ;
- Monsieur JULIEN Ludovic ;
- Madame CLUZEL - METAYER Lucie ;
- Monsieur BONELLI Laurent ;

Article 3 :

Sont membres de la commission de la recherche, au titre du collège A des Professeurs et Personnels assimilés, circonscription Sciences Humaines et Sociales:

- Monsieur VERLHIAC Jean - François ;
- Madame BRUGEILLES Carole ;
- Monsieur SERAPHIN Gilles ;
- Madame HEINTZ Monica ;

Article 4 :

Sont membres de la commission de la recherche, au titre du collège A des Professeurs et Personnels assimilés, circonscription Sciences et Technologies:

- Monsieur SOULIER Philippe ;
- Madame MARTIN Sylvie ;

Article 5 :

Sont membres de la commission de la recherche, au titre du collège B des personnels habilités à diriger des recherches n'appartenant pas au collège précédent, circonscription Arts Lettres et Langues et Sciences Humaines et sociales :

- Monsieur SCHUH Julien ;
- Madame LE GRAND - TICCHI Sylvie ;
- Monsieur MEYZIE Vincent ;

Article 6 :

Sont membres de la commission de la recherche, au titre du collège B des personnels habilités à diriger des recherches n'appartenant pas au collège précédent, circonscription Droit Economie et Gestion :

- Monsieur LANNEAU Regis ;
- Madame COSNITA - LANGLAIS Andreea ;

Article 7 :

Sont membres de la commission de la recherche, au titre du collège B des personnels habilités à diriger des recherches n'appartenant pas au collège précédent, circonscription Sciences et Technologies :

- Monsieur MARIE Nicolas ;
- Monsieur BUROKUR Shah Nawaz ;

Article 8 :

Sont membres de la commission de la recherche, au titre du collège C des personnels pourvus d'un doctorat autre que d'université ou d'exercice n'appartenant pas aux collèges précédents, circonscription Arts Lettres et Langues et Sciences Humaines et Sociales :

- Monsieur GIRAUD Colin ;
- Madame MOGUEROU Laure ;

Article 9 :

Sont membres de la commission de la recherche, au titre du collège C des personnels pourvus d'un doctorat autre que d'université ou d'exercice n'appartenant pas aux collèges précédents, circonscription Droit Economie Gestion :

- Monsieur ROLLAND John - Christopher ;
- Madame ROCCATI Marjolaine ;

Article 10 :

Sont membres de la commission de la recherche, au titre du collège C des personnels pourvus d'un doctorat autre que d'université ou d'exercice n'appartenant pas aux collèges précédents, circonscription Sciences et Technologies :

- Madame BEN HAMIDA Sana ;
- Monsieur BARRET Florent ;

Article 11 :

Sont membres de la commission de la recherche, au titre du collège D des autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels assimilés:

- Madame BOUCHARREB - ICARD Sandrine ;

Article 12 :

Sont membres de la commission de la recherche, au titre du collège E des Ingénieurs et Techniciens n'appartenant pas aux collèges précédents:

- Madame MIKANOVIC Aleksandra ;
- Monsieur VASRAM Arzou ;
- Madame DEBOIS Jasmine ;

Article 13 :

Est membre de la commission de la recherche, au titre du collège F des autres personnels n'appartenant pas aux collèges précédents :

- Madame DUBOIS Solenne ;

Article 14 :

Sont membres de la commission de la recherche, au titre du collège des représentants des doctorants :

▪ CGT- CECPN, contre la précarité, pour une université démocratique

Titulaire : Madame COUJOU Manon
Suppléant : Monsieur BAGHDAD Pierre

Titulaire : Monsieur DUTHOIT Nicolas
Suppléante : Madame MARSANDE Elsa

Titulaire : Madame LAFFARGUE Charlotte
Suppléant : Monsieur CORNU Guillaume

▪ UNEF pour un financement de la recherche à la hauteur des besoins :

Titulaire : Monsieur SIVAPRAGASSAM Aswin
Suppléante : Madame BRAYET Élise

Article 15 :

Sont membres de la commission de la recherche, au titre du collège des personnalités extérieures :

▪ **Représentant de la Région Ile-de-France**

- Titulaire : Monsieur GABRIEL Denis
- Suppléant : Monsieur CIUP Mathieu

▪ **Représentant de l'Association AUDE**

- Titulaire : Madame PANAHI Katayoune

▪ **Représentant du CNRS**

- Titulaire : Madame GAILLE Marie
- Suppléante : Madame LARROCHE Catherine

▪ **Personnalité extérieure désignée à titre personnel**

- Monsieur FORST Michel

Article 16 :

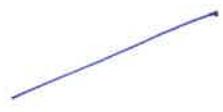
La Directrice Générale des services et les Directeurs généraux adjoints des services sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 18 juin 2024

Pour le Président et par délégation,
la directrice générale des services


Pascale SAINT-CYR

P / Le Président de l'Université


M. Philippe GERVAIS – LAMBONY